

Succès de l'augmentation de capital de 35 M€ d'OFI Private Equity Capital

L'augmentation de capital lancée le 14 juin 2010 par OFI Private Equity Capital (OPEC) sous la forme d'une émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions à bons de souscription d'actions (les « **BSA 2** ») (ensemble les « **ABSA** ») a été un grand succès. L'opération a été sursouscrite avec une demande totale de 4.633.638 ABSA représentant plus de 105,5% de l'offre.

Conformément à l'offre initiale, le montant final brut de l'opération s'élève à 35.151.664 euros et se traduit par la création de 4.393.958 ABSA (soit 4.393.958 actions nouvelles et 13.181.874 BSA 2).

L'opération a été suivie par les actionnaires de référence de la Société (MACIF, Mutavie, MAIF et Filial MAIF) à hauteur de la totalité de leurs droits et a permis notamment le renforcement au capital de la Matmut et l'entrée de l'Union Mutuelle Retraite dans le capital de la Société.

En outre, OPEC a attribué gratuitement à ses actionnaires, préalablement au lancement de l'émission d'ABSA, des bons de souscription d'actions (les « **BSA 1** »).

OFI Private Equity Capital est actionnaire de 10 entreprises, dont 6 en position de majoritaire représentant un ensemble consolidé de 307M€ de chiffre d'affaires et 47,3M€ d'EBITDA en 2009 (DESSANGE International, Léon de Bruxelles, IMV Technologies, Groupe Financière de Siam, Gault & Frémont, Fondis Electronic). Au 31 mars 2010, la valorisation de son portefeuille est de 161,6M€, son Actif Net Réévalué de 18,40€ par action.

Olivier Millet Président du Directoire d'OFI Private Equity a déclaré : « *La réussite de notre augmentation de capital, dans un contexte de marché boursier aussi défavorable, est liée la confiance de nos actionnaires dans notre stratégie. Nous les remercions tous pour leurs engagements nos cotés et sommes heureux d'accueillir de nouveaux actionnaires. Ce message de confiance s'adresse très directement aux dirigeants et équipes de management des sociétés de notre portefeuille. Cette augmentation de capital renforce notre bilan et nos ressources pour accompagner le développement de notre portefeuille et saisir dans les prochains trimestres des opportunités afin de poursuivre la construction et la diversification du patrimoine d'OFI Private Equity Capital.* »

> RAISONS DE L'OPERATION ET UTILISATION DU PRODUIT

Cette émission apporte à OPEC de ressources nouvelles lui permettant de saisir des opportunités d'acquisitions à partir du second semestre 2010 en fonction des opportunités qui pourraient se présenter et des conditions de marché, et ce avant d'atteindre la rotation naturelle de son portefeuille pour la période 2011/2013.

L'émission des BSA 2 attachés aux actions et l'attribution gratuite des BSA 1 permettra à OPEC, en cas d'exercice des bons, de procéder à de nouvelles levées de fonds. Elles seront destinées à réaliser de nouvelles acquisitions à l'horizon 2013, en fonction des opportunités et des conditions du marché, indépendamment des fonds dégagés lors de la rotation naturelle du portefeuille à compter de 2011.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

> RESULTATS DE L'OPERATION

4.153.450 ABSA ont été souscrites à titre irréductible, représentant 94,5% des ABSA à émettre. 480.188 ABSA ont également été demandées à titre réductible, servies à hauteur de 240.508 ABSA.

Le règlement-livraison des 4.393.958 actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris sont prévus le 12 juillet 2010. Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes de la Société et négociées sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0000038945).

Conformément aux dispositions de l'article R.228-92 du Code de commerce et aux stipulations de l'article 4.1.5 a) du prospectus portant le visa n° 10-179 délivré le 14 juin 2010 par l'Autorité des marchés financiers, les porteurs de BSA 1 sont informés que la parité d'exercice initiale qui permettait aux porteurs de BSA 1 d'obtenir 1 action nouvelle pour 5 BSA 1 et qui devait être ajustée à compter du règlement-livraison des ABSA le 12 juillet 2010 pour prendre en compte l'émission d'ABSA, reste identique compte tenu des paramètres de calcul de cette nouvelle parité qui n'ont pas évolués depuis l'émission des BSA 1.

L'admission des BSA 1 et des BSA 2 aux négociations sur le marché Euronext Paris est prévue le 12 juillet 2010 sous les codes ISIN respectifs FR0010909283 et FR0010909309.

À compter de cette date, le nombre total d'actions composant le capital social de la Société sera porté à 10.545.500.

L'opération a été dirigée par Oddo Corporate Finance.

> MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus constitué (i) du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2010 sous le numéro D. 10-0326 et (ii) d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus) qui a obtenu le visa de l'AMF n°10-179 en date du 14 juin 2010, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'OFI Private Equity Capital (12, rue Clément Marot - 75008 Paris). Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'OFI Private Equity Capital (www.ofi-pecapital.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

OFI Private Equity Capital attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

> A PROPOS D'OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

OFI Private Equity Capital, société cotée sur NYSE Euronext (Compartiment C) (Code OPEC) est la société d'investissement de la société de gestion OFI Private Equity, qui investit en equity et en mezzanine dans des sociétés françaises, dont les valorisations sont comprises entre 15 et 75 millions d'euros, ayant déjà fait l'objet d'une première opération de capital transmission (LBO secondaire).

OFI PRIVATE EQUITY: Olivier Millet • +33 (0) 1 40 68 17 50 • omillet@ofi-privateequity.fr
Jean-François Mallinjoud • +33 (0) 1 40 68 67 94 • jmallinjoud@ofi-privateequity.fr
Elisabeth Auclair • +33 (0) 1 40 68 17 25 • eauclair@ofi-privateequity.fr

GROUPE OFI: Anne-Françoise Lacoste • +33 (0) 1 40 68 17 66 • alacoste@ofi-am.fr

BRUNSWICK: Agnès Catineau • + 33 (0) 1 53 96 83 83 • acatineau@brunswickgroup.com
Benoît Grange • + 33 (0) 1 53 96 83 83 • bgrange@brunswickgroup.com

OFI PRIVATE EQUITY
CAPITAL
12, rue Clément Marot
75008 Paris
www.ofi-pecapital.com

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

Fiche signalétique :

Code : OPEC

NYSE Euronext Paris, Compartiment C

Code ISIN : FR0000038945

Nombre de titres : 6 151 542

Flottant : 35 %

Pour plus d'informations, merci de consulter le site : www.ofi-pecapital.com

> AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux États-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et OPEC n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement aux personnes qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou ont une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié (l'« Ordre »), ou sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc ») de l'Ordre.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

*

*

*